



La mise en place de l'automatisation de la sanction liée à la vitesse en Belgique

Introduction



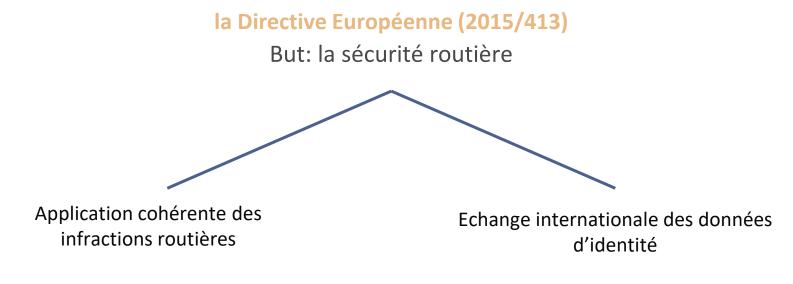
Contexte



L'amélioration de la sécurité routière est un objectif central de la politique des transports de l'Union européenne, et également de la Belgique :

- ⇒ réduire le nombre de morts, de blessés et de dégâts matériels par l'application cohérente de sanctions pour les infractions routières commises dans l'Union européenne.
- ⇒ l'application de la loi reste essentielle (voir "Vers un espace européen de sécurité routière orientations politiques pour la sécurité routière de 2011 à 2020", Commission européenne)
- ⇒ par l'échange transfrontalier de données → faciliter l'identification des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction en matière de sécurité routière et inciter ainsi à une plus grande prudence.

Digitalisation du roulage







La directive européenne propose un cadre standard pour tous les états afin de mettre en place un système international et uniforme pour les infractions de roulage ce qui permet d'évoluer vers un échange uniforme au niveau Européen.



Il est indispensable que les processus nationales et les systèmes de gestion et traitement d'amendes soient digitalisés, automatisés et centralisés.



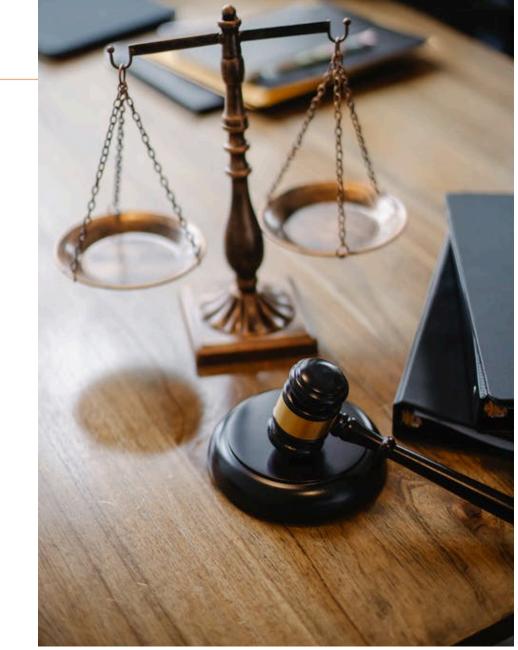
La création de Crossborder

Crossborder a été créé avec comme but d':

- optimiser les procédures pour la gestion des amendes routières
- optimiser l'utilisation des programmes ICT

afin de

- réduire la charge de travail des parties prenantes de la chaîne pénale, pour qu'elles puissent se concentrer sur ses tâches principales;
- avec un focus sur la digitalisation et l'échange des données entre les parties prenantes de manière efficace.





Les 5 piliers de Crossborder



Les réalisations de Crossborder

2017



Mise en place d'initiatives de communication vers les citoyens: site web, centre d'appel, FAQ.

Introduction de différents modes de paiement : virement bancaire, carte de crédit, code QR.

2018 2019 **Automatisation** des flux d'information et des processus dans MaCH Gestion des contestations Début des initiatives Ordre de Paiement et e-Box

2020 2021 2022



Just-on-web;

Certificats européens;

ePV et e-apostilles;

Obligation d'identifier les infractions à l'Art. 67ter;

Signature électronique et envoi de fichiers ;

Terminaux de paiement pour les perceptions administratives;

Création d'un parquet de la sécurité routière;

Nouvelles fiches de sensibilisation;

Auditorats du travail;

Plan d'action pour augmenter les chances de se faire verbaliser ;...





Publica Award 2020

Security & Safety



EPSA Award 2021

Digital Public Adminstration



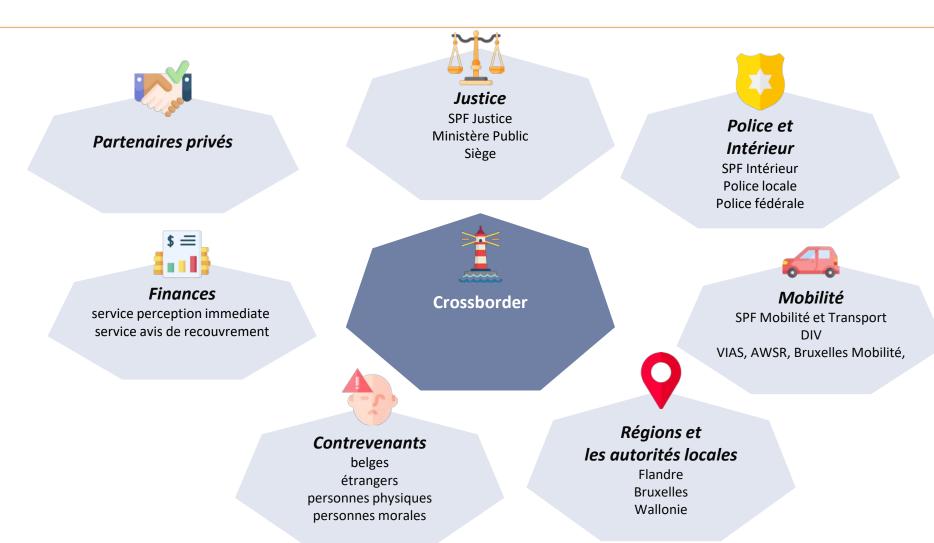
eGov Award 2021

Cost Effectiveness

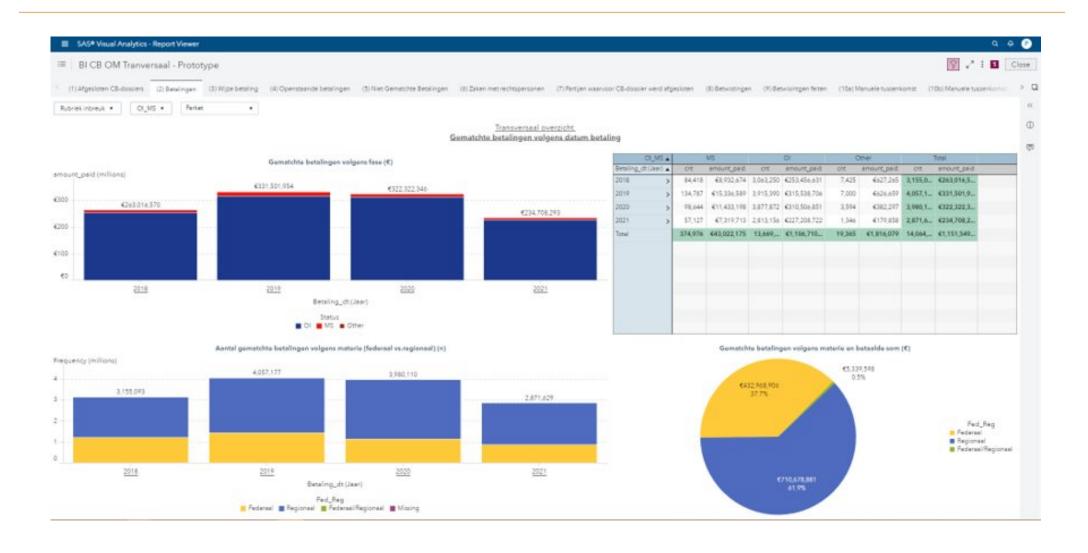
La procédure perception immédiate automatisée



L'écosystème Crossborder



Dashboards & Monitoring: Taux de recouvrement



Dashboards & Monitoring: Contactcenter



Crossborder en chiffres (résultats 2021)

PROJECT STAFF



84 FTE project & ICT team

90 FTE

back office & call center

FINANCE



94% collection rate



PROJECT RESULTS











184k payments on the website

1,1M payments via QR code



5,7M sent OI/PV & reminder

346k

1,1M sent MS & reminder

728k sent NB & reminder 101k

407k sent Order to Pay



Operational

received phones

506k contestations on

persons

66k contestations on

104k

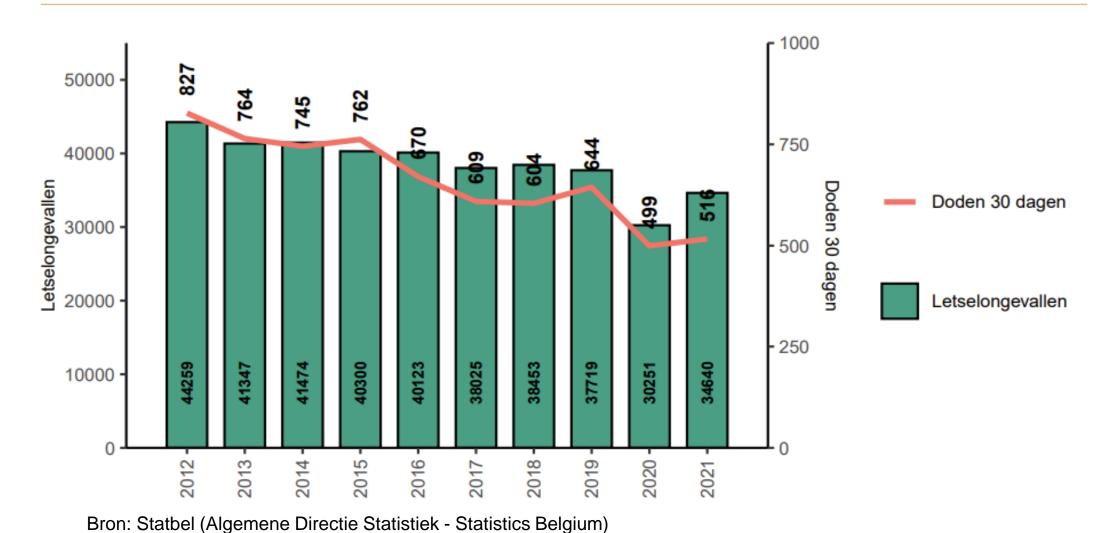


350 FTE = 270 FTE (phase 1) + 80 FTE (TAO) efficiency gains

(in total)

Politie Police

Évolution des accidents corporels et des décès 30 jours (2012-2021)



Projets actuels en roulage



ACROSS BORDERS

- Certificats étrangers (NL, DU, AU, FR, LUX)
- eCodex



POLICE RELATED TOPICS

- ePV roulage
- eApostille
- Augmentation de la chance de se faire verbaliser
- SAC 5
- Mercurius
- Assurance



OTHER TRAFFIC

- Parquet de la sécurité routière
- Redevance administrative
- Orde de paiement
- Titre exécutoire ODP
- 67-ter
- eBox (citizen/enterprise)
- Partie Nationale
- Campagnes de sensibilisation
- Récidives

Modular digital blocks & Just-on-Web



Automatisation des amendes Art. 67ter



INTRODUCTION

Objectif : Maximiser le taux d'identification d'une personne ayant commis une infraction routière.

Ceci est essentielle pour permettre la mise en œuvre du permis de conduire à points, la lutte efficace contre les récidivistes et par conséquent une augmentation de la sécurité routière globale.

3 phases:

- 1. Informer
- 2. Sensibiliser
- 3. Automatiser

65% des conducteurs des voitures de société ne sont pas identifiés

ÉTAPES CLÉS



Informer 2021

Sensibiliser 2022

Pilote phase 1: 29/12/2021

Pilote phase 2: 14/07/2022

Pilote phase 3: novembre 2022

Automatiser 2023

RÉSULTATS





+/-14%
Taux de contestation

Augmentation de la chance de se faire verbaliser



INTRODUCTION

(i)

Sur base de 4 mesures concrètes:

- 1. Suppression des marges de tolérance et quota
- 2. Activation accélérée des mesures d'exécution
- Digitalisation des infractions de roulage supplémentaires: port de la ceinture, GSM au volant, assurances, contrôles techniques
- Renforcement des centres régionales de traitement des données et digitalisation des systèmes de verbalisation.

Les accidents les plus graves ont lieu sur les autoroutes.

ÉTAPES CLÉS







Déploiement autoroutes: sept 2022

Routes regionales (projet 'Slow Down')

Projet pilote: nov 2022-mar 2023

Déploiement: Q4 2023

RÉSULTATS

Changement du comportement au volant: Réduction de la vitesse moyenne



136 km/h → 127 km/h



MERCI!